

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

**HUITIÈME ANNÉE N° 834 DU 17 JUIN 2013**

1801/2013 : 212<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 108<sup>e</sup> numéro de l'année 2013

21 pages

Distribué à 15 100 personnes

## LA CITATION DE LA SEMAINE

«Aussi longtemps que les lions n'auront pas leur historien, les récits de chasse tourneront toujours à la gloire du chasseur».

## PROVERBE AFRICAIN

**2013**

**L'ANNÉE**

**SÉNÉGAL**

**LA GUADELOUPE**

**RÉCLAME**

**À LA FRANCE**

**LE RESPECT**

**DE SA CULTURE**

# LE SOMMAIRE

## **AFFAIRES NATIONALES page 3**

La Guadeloupe réclame le respect de sa culture

La ménopause est la faute des hommes

L'endettement des ménages guadeloupéens

Le coût caché des énergies renouvelables

## **AFFAIRES MONDIALES page 8**

L' OIT publie son rapport 2013 sur l'emploi

Que vont faire les banques centrales des pays développés

CUBA propose une résolution sur l'indépendance de Porto rico

## **MARCHES FINANCIERS MONDIAUX page 12**

Situation des marchés financiers dans le monde

## **MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT page 15**

L'indemnisation pour violation du principe d' adaptation

## **TABLEAU DE BORD DE LA GUADELOUPE page 18**



# **A**FFAIRES NATIONALES

## **POLITIQUE**

### **LES FRANÇAIS RÉCLAMENT POUR EUX L'EXCEPTION CULTURELLE MAIS LA REFUSE AUX GUADELOUPÉENS**

**Les français sont contents . Dans les négociations économiques entre l'UE et les USA ils considèrent comme une victoire que l'exception culturelle a été pris en compte . L'exception culturelle française est une expression utilisée pour caractériser certaines spécificités, actuelles ou passées, de la France par rapport aux autres pays d'Europe, voire du monde, dans le secteur culturel. Elle désigne en particulier l'action conduite depuis la création en 1959 d'un ministère de la Culture confié à André Malraux. Ont été mis en place en France un certain nombre de dispositifs législatifs et réglementaires qui soutiennent le secteur de la culture et de la création artistique. Dans chaque branche (cinéma, théâtre, télévision, ou autres moyens de communications), il y a un système d'aide automatique à la création. C'est ainsi que le Centre national de la cinématographie prélève un pourcentage sur tout billet de cinéma pour apporter des aides à l'écriture, à la création ou à la diffusion d'œuvres d'expression française. Au théâtre privé, un fonds de soutien, alimenté essentiellement par les plus gros succès, permet de financer des projets plus confidentiels. Le secteur de la télévision de son côté finance très largement la production cinématographique en échange de droits de diffusion (principe mis en œuvre de manière massive au moment de la création de la chaîne cryptée Canal+). L'expression « exception culturelle » désigne aussi et surtout le principe du respect et de la promotion de la diversité culturelle . Il est, en effet, incontestable que la défense de la "diversité culturelle" n'est venue qu'après celle de "l'exception culturelle", exclusivement française au**

départ, cette position manifestant de façon un peu trop voyante l'arrogance française et la croyance inébranlable des Français dans la supériorité de leur langue et de leur culture. En fait la France s'est rendu compte du caractère quelque peu impérialiste d'une mesure qui ne concernait guère qu'elles. Aussi, deux ans plus tard, avec la déclaration de Cotonou, à l'occasion du Sommet de la Francophonie tenu dans cette ville en 1995, on a fait entrer dans la danse la "diversité culturelle". La chose ne manquait pas de pittoresque car la France, le grand oppresseur des langues et des cultures autres que les siennes, en son sein propre comme dans son empire colonial, s'est faite alors le bon apôtre de la diversité. Et les choses n'ont guère changé . Alors qu'elle veut se présenter comme un champion de la diversité culturelle ce que personne ne croit sur notre planète elle continue à assimiler dans ces dernières colonies en utilisant l'école et les médias et notamment en Guadeloupe . La Guadeloupe réclame son indépendance culturelle et donc le droit d'avoir son école et son système de médias .

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ**

### **LA MÉNOPAUSE SERAIT DUE AUX HOMMES**

Selon une étude – controversée – menée par des généticiens de l'université McMaster au Canada, l'attrait des hommes pour les femmes plus jeunes serait à l'origine de la ménopause. Les chercheurs canadiens ont tenté de déterminer pourquoi la femme ne peut pas être fertile toute sa vie, contrairement à tous les autres mammifères sur Terre. Et l'un des professeurs de l'étude estime que les femmes connaissent la ménopause car les hommes privilégient les partenaires plus jeunes. Arrivées à un certain âge, les femmes n'auraient donc plus besoin d'être fertiles car elles ne trouveraient pas d'hommes disponibles. « Si les femmes pouvaient se reproduire tout le temps, et s'il n'y avait pas de préférence à l'encontre des femmes

âgées, les femmes pourraient se reproduire comme les hommes pendant toute leur vie », affirme le Professeur Rama Singh. Il s'agit là d'une conclusion apportée par des généticiens spécialistes de la théorie de l'évolution. Mais ce postulat est battu en brèche par d'autres scientifiques, comme le Dr Maxwell Burton-Chellew, biologiste au département de zoologie de l'université d'Oxford. Celui-ci estime au contraire que le manque de fertilité des femmes a entraîné au fil des siècles les hommes à choisir des compagnes plus jeunes. « Je pense que cela fait davantage sens qu'il s'agisse d'une réaction évoluée à la ménopause et que nos ancêtres mâles ont été sages de s'accoupler avec des femelles qui pouvaient produire une descendance », explique le biologiste. De son côté, Steven Goldstein, professeur d'obstétrique et de gynécologie à l'école de médecine de l'université de New York, estime que la ménopause n'est pas spécifiquement humaine : « D'autres primates expérimentent la ménopause, bien que leur espérance de vie après celle-ci soit extrêmement limitée. En 1850, l'âge moyen de la ménopause est de 46 ans et l'espérance de vie de 50 ans, ce qui se rapproche des estimations pour les chimpanzés et les gorilles. La cessation des capacités reproductives chez les primates est toujours arrivée peu avant la fin de la vie. C'est juste que les progrès de la société moderne font désormais vivre les femmes plus longtemps ».

## **ENDETTEMENT DES MÉNAGES GUADELOUPÉENS**

Selon l'INSEE , en Guadeloupe, en 2010, un ménage sur trois est endetté (un ménage sur deux en métropole). L'endettement pour l'achat d'un bien immobilier ou foncier, ou pour de gros travaux de rénovation représente la majorité de la dette domestique des ménages (86 %). L'endettement à l'habitat va de pair avec des revenus aisés

souvent tirés de l'activité des deux conjoints. Deux ménages sur cinq connaissent des difficultés à honorer leurs échéances et un ménage sur cinq a connu des retards de paiement : les jeunes, les personnes âgées et les familles monoparentales sont les plus exposés. Le nombre de dossiers de surendettement déposés par les ménages guadeloupéens a fortement augmenté depuis 2000. Dans le même temps, le phénomène du surendettement a significativement changé de nature, le surendettement actif, que la loi Neiertz de 1989 voulait traiter en priorité, a laissé place à un surendettement passif, lié à des accidents de la vie.

## **LES COÛTS CACHÉS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Coût de production des panneaux solaires réduit à un euro le watt, soit un milliard le gigawatt, soit... trois fois moins qu'une centrale nucléaire ! Eolien terrestre à 70 euros le mégawattheure, quand le prix moyen sur le marché de gros de l'électricité traditionnelle oscille entre 50 et 60 euros ! Eolien offshore à 150 euros (pour commencer) !!! La « parité-réseau » tant attendue se profilerait donc à l'horizon : celui d'une électricité d'origine renouvelable qui prospérerait sans subventions, annonçant l'ère nouvelle de l'énergie propre et durable pour tous et sans limite. Mais, un autre chiffre attire l'attention, le coût de l'intermittence. Les capacités de production renouvelable fonctionnent 1200 heures par an (sur les 8760 que compte une année), donc restent inutilisées 87% du temps. Il y a aussi le coût de l'aléatoire, l'imprévisibilité de l'ensoleillement, et de la force du vent qui affaiblit encore plus la valeur d'usage. Pour assurer l'alimentation du réseau en continu afin de répondre à la courbe de demande il faut mettre en place des capacités de production classiques, à base de combustibles compensant les périodes creuses de

production des énergies intermittentes. C'est la production par les centrales au charbon, ou au lignite épouvantablement polluant ou au gaz naturel . Et le coût de l'occupation de l'espace foncier des milliers de kilomètres carrés mobilisés par les panneaux et les mâts. L'injection à grande échelle dans les réseaux électriques d'une électricité dont la valeur d'usage est incertaine pose des problèmes techniques et économiques inédits. L'électricité, c'est d'abord des moyens de production. Les sources intermittentes d'électricité sont aujourd'hui rémunérées par le rachat des kWh qu'elles produisent. Ce faisant, on ne tient pas compte de leurs performances en matière de régularité et de prévisibilité : aucun lien n'est fait entre leur coût de revient et leur valeur d'usage. Le problème avec l'électricité est qu'il existe une différence considérable entre son coût de production et sa valeur économique. L'électricité ne se stocke pas. A tout instant l'électricité injectée sur le réseau doit être exactement égale à l'électricité appelée par les consommateurs. Avant d'être mesurable en tant que quantité d'énergie, l'électricité l'est en tant que puissance installée des moyens de production. Déployée pendant un certain temps, une puissance électrique installée (exprimée en kilowatts, kW) fournit une quantité d'énergie (exprimée en kilowattheures, kWh). L'électricité est un service, non pas un bien tangible, qui consiste à mettre à la disposition des usagers (clients domestiques, industriels, collectivités locales) une puissance électrique mesurée en kW à un moment donné. Sa valeur d'usage varie d'une seconde à l'autre.

**PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**



# AFFAIRES MONDIALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### L OIT PUBLIE SON RAPPORT SUR L'EMPLOI EN 2013 DANS LE MONDE

Selon l'OIT, la situation du marché du travail et des revenus est inégale dans le monde mais peut s'améliorer si se conforte le processus de rééquilibrage dans les pays émergents ou en développement et en trouvant le bon équilibre entre les objectifs macroéconomiques et l'emploi dans les économies avancées. Les progrès vers la réduction des inégalités économiques et sociales vont préparer le terrain pour une reprise durable. Les perspectives sociales et d'emploi varient considérablement d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. Au cours des trois dernières années, la majorité des économies émergentes ou en développement ont affiché un bilan positif de l'emploi. En outre, elles ont réussi à réduire quelque peu les inégalités de revenus – quoique partant de niveaux relativement élevés. Il en résulte un élargissement des classes moyennes, avec des progrès particulièrement encourageants dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que dans plusieurs régions d'Asie et pays d'Afrique subsaharienne. La situation qui prévaut dans les économies avancées est cependant plus complexe. Suite à la crise financière mondiale qui a éclaté en 2008, certaines économies avancées ont pu retrouver une partie des emplois perdus. Ce fut particulièrement le cas en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et en République de Corée. Plus récemment, des signes encourageants de



reprise ont également été observés aux Etats-Unis et au Japon. L'Europe a contrario reste confrontée à des défis considérables et, à maints égards, ses perspectives sociales et de marché du travail continuent de se détériorer. Au rythme actuel, le chômage mondial devrait approcher les 208 millions en 2015, contre 200 millions aujourd'hui. Les déséquilibres chroniques du marché du travail – comme le haut niveau d'informalité sur le marché du travail dans les pays en développement et le chômage de longue durée dans les économies avancées – demeureront très prononcés. Ce rapport met en lumière le rôle crucial de politiques sociales et d'emploi bien conçues, autant pour consolider les gains d'emploi là où une reprise est en cours que pour donner le coup d'envoi à la création d'emplois dans les pays encore gravement affectés par la crise.

## **QUE VONT FAIRE LES BANQUES CENTRALES DES PAYS DEVELOPPÉS ?**

Que s'est-il donc passé pour que, en un mois à peine, l'aura dont on parait les grandes banques centrales se soit ainsi évaporée ? Depuis cinq ans, la Réserve fédérale américaine, la Banque centrale européenne et, plus récemment, la Banque du Japon sont en première ligne. Leur réactivité, leur force de persuasion et parfois leur audace ont sauvé le système financier occidental de la déroute. Elles ont porté les banques à bout de bras, fait descendre les taux d'intérêt à des niveaux jamais vus, démultiplié la taille de leur bilan pour ranimer l'économie et les marchés. En achetant, chaque mois, 85 milliards de dollars d'actifs, la Fed a relancé la machine américaine et porté Wall Street à des sommets. En assurant que la monnaie unique était « irréversible », la BCE a éloigné le spectre d'une dislocation de la zone euro. En lançant ses

flèches contre la déflation, la Banque du Japon a fait s'envoler la Bourse de Tokyo. Mais la donne a changé depuis quelques semaines. Les grands argentiers de la planète ont tous fait vaciller des marchés devenus fébriles. Ben Bernanke commence à évoquer le retrait des mesures exceptionnelles de la Fed, et tous les investisseurs prennent peur. Mario Draghi laisse entendre qu'il ne ramènera pas le taux de dépôt de la BCE en dessous de zéro, et on en conclut qu'il n'a plus de munitions. Haruhiko Kuroda reste inactif une semaine, et le marché japonais est pris de violentes secousses... Le temps approche où les banques centrales vont devoir mettre fin à leurs politiques très agressives, sous peine de refaire le terreau de l'inflation, de gonfler de nouvelles bulles et de semer les germes de prochaines crises. La Fed est la première à préparer les esprits à ce changement de régime monétaire.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE**

### **CUBA DEMANDE À L'ONU DE FAIRE RESPECTER LE DROIT DES PORTORICAINS À L'AUTODÉTERMINATION**

Cuba a présenté aujourd'hui à L'ONU un projet de résolution qui réaffirme le droit inaliénable de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance. Le texte a été mis à l'examen des 29 pays membres du comité de décolonisation de l'ONU par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'organisation mondiale, Rodolfo Reyes. Le diplomate cubain a rappelé que le droit des Portoricains a été reconnu depuis 1972 : 31 résolutions et décisions adoptées par cette instance. Cependant, il a déploré l'absence de progrès pour une solution définitive à la situation coloniale. Les Portoricains doivent déterminer librement leur statut politique et poursuivre leurs rêves politiques, économiques, sociaux et culturels. Il souligne que de nombreuses années de domination coloniale n'ont

pas suffi à priver ce peuple de sa culture, de son identité et de son sentiment national. "Cela démontre la vocation de l'indépendance sans faille ancrée dans ce pays frère», at-il dit. Il demande au gouvernement américain de prendre ses responsabilités et de favoriser un processus pour que le peuple de Porto Rico exerce son droit inaliénable à l'autodétermination, tel que défini par les résolutions de l'ONU. Il apporte comme un nouvel élément que la majorité de la population s'est prononcé depuis 6 Novembre pour protester contre l'état actuel subordination politique existant. Par ailleurs, il demande à Washington de favoriser le retour aux habitants de l'île de toutes les terres occupées et des installations de Vieques et de Ceiba. De même, il souligne que la Déclaration adoptée lors du premier Sommet de la Communauté d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), qui a ratifié la question de Porto Rico comme une question fondamentale pour ce groupe. Par ailleurs l'ambassadeur de Cuba a rappelé la déclaration du Conseil de l'Internationale Socialiste et le Document final de la Conférence du XVIe sommet du Mouvement des non-alignés. Le texte proposé insiste pour que le comité de décolonisation demande à l'Assemblée générale de l'ONU d'examiner "au sens large et dans tous les aspects la question de Porto Rico" . Il dénonce également les actes de violence contre les militants portoricains de l'indépendance. Il demande enfin au président américain de libérer les prisonniers politiques Oscar López Rivera (en prison depuis 32 ans) et Norberto Gonzalez Claudio, qui purgent des peines dans des prisons nord-américaines condamnés pour leur lutte pour l'indépendance de Porto Rico.

**PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA**



# ÉTAT DES MARCHÉS

## AFRIQUE

**JOANNESBURG :** L'indice TOP40 a augmenté de 484.23 points, 1.37%, pour clôturer à 35,937.44 .

## AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

**JAMAÏQUE :** La JSE All composite a diminué de 408,70 points (0,46%) pour clôturer à 88,440.97.

**TRINIDAD :** L'indice composite avancé de 0,39 points (0,03%) pour clôturer à 1,124.28.

**BRÉSIL :** L'indice Bovespa de Sao Paulo a diminué de 0,49 % ( 243,69) pour clôturer à 49.088.65 .

**MEXIQUE:** L'index IPC a augmenté de 280.16 points, 0,71 %, dans un volume de 159,262,761 pour clôturer à 39,549.46.

## ASIE

L'Asie affiche sa 2ème séance de rebond ce matin, tirée par Tokyo, mais dans des volumes retreints avant une réunion cruciale de la Fed, mardi et mercredi. L'indice Nikkei (qui avait repris 1,9% vendredi), progresse encore de 2,2% ce matin dans la dernière heure de cotation, profitant d'un accès de faiblesse yen. De son côté, Hong Kong regagne 1,1% en séance, le Shanghai Composite reprend 0,1%, tandis que Taiwan monte de 0,7%, mais Séoul cède 0,2%. Enfin, Sydney progresse de 0,15%, Singapour monte de 0,7% mais Bombay (indice BSE Sensex) cède 0,4%. Cette semaine, les investisseurs attendent des clarifications de la Réserve fédérale américaine sur "QE3", après les propos de son président, Ben Bernanke, le 22 mai dernier, évoquant un retrait progressif de ce programme d'achat d'actifs. Sa déclaration a déclenché une

tempête sur les marchés, entraînant depuis un mois d'importants retraits de liquidités des marchés émergents, un vif rebond du yen et une forte tension sur les taux d'intérêts dans le monde. Les marchés seront donc suspendus à la conférence de presse de M. Bernanke, mercredi, à l'issue d'une réunion de deux jours de la Fed, dont ils espèrent des indications claires sur sa stratégie de sortie de "QE3". En attendant, le sommet du G8, réuni aujourd'hui et demain en Irlande du Nord, devrait lui aussi évoquer les politiques monétaires des banques centrales et les moyens d'assurer une croissance mondiale équilibrée. De son côté, le FMI a appelé vendredi la Fed à agir avec discernement lorsqu'elle cessera ses achats. "Une communication efficace sur la stratégie de sortie et un calendrier bien étudié seront cruciaux pour réduire le risque de mouvements brutaux sur les taux d'intérêts à long terme et de volatilité excessive des taux à l'approche de la sortie" de "QE3", a ainsi prévenu l'institution internationale.

## **ÉTATS UNIS**

Wall Street grimpait ce lundi, profitant de quelques spéculations à la veille du début de la réunion monétaire de la Fed, qui se tiendra demain et mercredi. Les opérateurs espèrent donc visiblement une poursuite de la politique ultra-accommodante actuelle. Les spéculations sur un tel scénario ne sont pourtant pas si évidentes, alors que Ben Bernanke avait fait allusion en mai à une possible réduction du rythme des rachats d'actifs dans le cadre du plan QE d'assouplissement monétaire quantitatif... Le DJIA regagnait néanmoins 0,73% en clôture à 15.180 pts, tandis que le Nasdaq prenait 0,83% à 3.452 pts. D'après la Fed de New York ce lundi, l'indice "Empire State" d'activité manufacturière régionale pour le mois de juin 2013 a atteint +7,84, contre un consensus positif de +0,5 point et une lecture légèrement négative un mois auparavant. L'indice des conditions générales d'activité ressort donc solide, mais les sous-indices des commandes nouvelles, de l'emploi et des conditions futures d'activité se détériorent quant à eux.

## **EUROPE**

Les Bourses européennes se sont reprises lundi, après avoir été dans une situation difficile la semaine passée, portées par des rumeurs de fusion dans le secteur des télécoms. Pour autant, les

traders pensent que les places européennes ne bougeront guère au cours des deux prochaines séances en attendant que la Réserve fédérale américaine précise ses intentions en matière d'assouplissement quantitatif (QE). Son comité monétaire se réunit mardi . L'indice FTS Eurofirst 300 a terminé sur un gain de 0,76%, tandis que l'EuroStoxx 50 a bondi de 1,4%. A Paris, le CAC 40 a repris 1,54% à 3.863,66 points, après un recul de 1,7% la semaine dernière. Le Dax allemand a pris 1,08% alors que le FTSE britannique se contentait d'un gain de 0,35%.

## **CHANGE**

L'euro restait quasi stable face au dollar lundi, dans un marché optant pour la prudence avant une réunion de deux jours de la Réserve fédérale américaine (Fed), les cambistes attendant de voir si l'institution va ralentir ou non son soutien à l'économie américaine. Vers 18H00 GMT , l'euro valait 1,3336 dollar contre 1,3340 dollar vendredi vers 21H00 GMT. L'euro progressait face à la devise nippone, à 126,62 yens contre 125,55 yens vendredi soir. Le dollar aussi gagnait du terrain face à la monnaie japonaise, à 94,94 yens contre 94,08 yens vendredi soir. En ce début de semaine, comme depuis plusieurs séances d'ailleurs, les places financières mondiales sont focalisées sur une possible évolution des actions menées par la banque centrale américaine. Vers 18H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 84,92 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,5702 dollar. La devise helvétique baissait face à l'euro, à 1,2341 franc suisse, comme face au billet vert, à 0,9254 franc pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,1244 yuans pour un dollar contre 6,1309 yuans vendredi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole se maintenaient à la hausse lundi en fin d'échanges européens, le marché craignant que la guerre en Syrie ne dégénère en un conflit plus large au Moyen-Orient et n'impacte sur l'offre du brut de cette région. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 106,08 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 15 cents par rapport à la clôture de vendredi. Le Brent a atteint lundi 106,67 dollars, son niveau le plus élevé depuis le 4 avril. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de

"light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 26 cents, à 98,11 dollars. La référence américaine a marqué lundi un nouveau plus haut en neuf mois, à 98,74 dollars."La peur qu'une intervention occidentale en Syrie augmente les risques d'un conflit plus large au Moyen-Orient a poussé à la hausse le prix du Brent", constatait Julian Jessop, économiste en chef du cabinet Capital Economics.

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



## MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

### INDEMNISATION POUR VIOLATION DE L'OBLIGATION D'ADAPTATION

Manque à son obligation d'adaptation des salariés au poste de travail l'employeur qui, dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, n'a fait bénéficier le salarié d'aucune formation permettant de maintenir sa capacité à occuper un emploi. Au départ, il y a l'arrêt Expovit (Cass. soc., 25 févr. 1992, n° 89-41.634), dont la mémoire plane sur la décision commentée. Une responsable du fichier client informatique est licenciée pour motif économique, faute de reclassement possible. En réalité, un poste de facturière était vacant mais l'employeur n'a pas jugé utile de le proposer à l'intéressée qui ne disposait pas, selon lui, des compétences requises pour l'occuper. Or, la cour d'appel avait fait ressortir que « l'employeur avait la possibilité de reclasser Mme X. dans cet emploi compatible avec ses capacités ». Le licenciement était donc dénué de cause réelle et sérieuse. Principal enseignement de cet

arrêt, qui depuis a fait date : « l'employeur, tenu d'exécuter de bonne foi le contrat de travail, a le devoir d'assurer l'adaptation des salariés à l'évolution de leurs emplois. » À cette obligation spéciale d'adaptation inhérente au licenciement pour motif économique, la loi du 19 janvier 2000 va instituer une obligation générale d'adaptation remaniée par la loi du 4 mai 2004 . C'est le texte de l'article L. 6321-1 du Code du travail selon lequel « l'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations ». L'obligation patronale ne se limite donc pas à une simple adaptation du salarié à son poste de travail ; elle englobe le maintien de son employabilité. Cette obligation s'est également émancipée du licenciement pour motif économique pour s'appliquer à l'ensemble de la relation de travail. Dans l'arrêt commenté, un salarié est recruté « sans compétence ni expérience » au poste d'opérateur de lignes. Il est licencié pour motif économique seize ans plus tard. Il reproche à son employeur de ne pas l'avoir formé pendant cette période. Suivant l'analyse patronale, la Cour d'appel de Poitiers va déployer deux types d'arguments. Le premier porte sur l'obligation d'adaptation du salarié à son poste de travail. Mission accomplie pour l'employeur qui a formé l'intéressé sur son poste qui, de surcroît, n'a connu « depuis son embauche aucune évolution particulière nécessitant une formation d'adaptation ». Dans ce schéma, l'employabilité du salarié était préservée, son « expérience » lui permettant « de prétendre à des postes similaires dans l'industrie mécanique ». Le second porte sur l'initiative des actions de formation. L'employeur n'en a pris aucune mais le salarié non plus. À qui la faute ? Sans aucun doute au salarié pour les juges de Poitiers selon lesquels il lui appartenait « par ailleurs de demander à



bénéficiaire d'un congé individuel de formation ou du droit individuel de formation ; qu'en conséquence aucun manquement n'a été commis par l'employeur ». La solution des juges du fond prend manifestement appui sur l'article L. 6312-1 du Code du travail qui envisage les actions de formation professionnelle en fonction de celui qui les initie : soit l'employeur dans le cadre du plan de formation, soit le salarié dans le cadre du congé individuel de formation, du droit individuel à la formation, des périodes de professionnalisation et contrats de professionnalisation. Le salarié doit prendre toute sa part dans l'effort de formation . La Cour de cassation ne l'entend pas de cette manière. L'entreprise tenue d'établir un plan de formation n'avait fait bénéficier le salarié « d'aucune formation permettant de maintenir sa capacité à occuper un emploi au regard de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations ». L'employeur a donc failli à ses obligations. L'espèce de l'arrêt commenté est relativement caricaturale. Le salarié a été « recruté sans compétence ni expérience ». Il n'a jamais été formé pendant les seize années passées dans l'entreprise. Il n'y avait donc pas matière à discussion, l'effort de formation se résumant au néant. Dans un arrêt de 2007, les salariées présentes dans l'entreprise depuis respectivement vingt quatre et douze ans n'avaient bénéficié que d'un stage de formation continue de trois jours. La Cour de cassation a considéré que l'employeur avait manqué à son obligation d'assurer l'adaptation des salariées à leur poste de travail (Cass. soc., 23 oct. 2007, n° 06-40.950; v. aussi Cass. soc., 2 mars 2010, n° 09-40.914). Certaines situations seront plus difficiles à apprécier. Une question subsiste : à partir de quand l'employeur n'a pas satisfait à son obligation ? L'obligation d'adaptation dispose d'une sanction propre. Le manquement à cette obligation entraîne un préjudice distinct de celui de la rupture. La règle a été posée en

2007 . Depuis, un arrêt a jeté le trouble en indiquant que « le salarié ne démontrait pas l'existence d'un préjudice en relation causale avec le manquement invoqué » (Cass. soc., 28 sept. 2011, n° 10-15.272). Exit le préjudice distinct . Le préjudice lié à la rupture l'engloberait . L'arrêt commenté suggère exactement le contraire : Cass. soc., 5 juin 2013, n° 11-21.255 P + B

## PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

## **OFFRE**

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )  
IMPORTATIONS 2011: 2 664  
RESSOURCES TOTALES : 10 853

## **DEMANDE**

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )  
INVESTISSEMENT 2011 : 1 476  
EXPORTATIONS 2011 : 889  
DEMANDE TOTALE : 10 853

## **PRIX**

MARS 2013 : 0,8% sur un mois ; 1,9 % sur un an

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 ( +1,4% sur un an )  
OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 :730 ( - 4,1% sur un an )  
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )  
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

**PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

## INTERNET

### SITE INTERNET :

<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

**FACEBOOK:** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

**YOUTUBE:** [http:// www.youtube.com/user/paludore](http://www.youtube.com/user/paludore)

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**

**DIFFUSEZ**

**LA NATION**